

Réunion du 28 novembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CP/2016/610 - Aménagement, habitat et urbanisme - 13
PDH - Proposition de labellisation du Quartier Plus 67 situé à Schweighouse-sur-Moder

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de labelliser le projet sur la Commune de Schweighouse-sur-Moder en QUARTIER PLUS 67 ;
- de garantir un financement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la limite validée par le Conseil Général le 25 octobre 2010, à savoir 50% des coûts concernés, la subvention étant plafonnée à 80 000 € ;
- de garantir un co-financement de l'éventuel déficit d'opération, au vu du bilan global de cette opération, dans le respect des conditions fixées par le Conseil Général le 25 octobre 2010, dont le montant maximal sera de 500 000 € ;
- du principe de formaliser le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Schweighouse-sur-Moder au moyen d'une convention financière qui reprendra les engagements de chaque partie et qui sera soumise à l'examen de la Commission Permanente, lors d'une prochaine réunion.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY